

# Modalités de décompte des traitements VERIDOC

> DZ605



Mis à jour le 2 mars 2022

## MODALITES DE DECOMPTEES DES TRAITEMENTS VERIDOC

### Unité d'œuvre

Chaque traitement documentaire opéré par VERIDOC porte sur une unité d'œuvre exprimée dans l'offre.

Il peut s'agir :

- D'unités « **Document** », au sens qu'un document traité vaut une unité quel que soit le nombre de pages et la taille du document
  - Par exemple : la signature d'un document PDF de 30 pages est décomptée 1.
- D'unités « **Page** », au sens qu'une page A4 vaut une unité (les pages de tailles **supérieures** se voyant appliquer un coefficient en fonction de leur ratio par rapport au A4, par exemple une page A3 = 2 pages A4) (exemple océrisation d'un document)
  - Par exemple : l'océrisation signature d'un document PDF de 30 pages A4 est décomptée 30.
- D'unités « **Par demande de Traitement** » au sens que toute demande de traitement vaut une unité quel qu'en soit le résultat
  - Par exemple : chaque demande de veille sur un SIREN est décomptée 1.
- D'unités « **Par traitement soumis à majoration** » au sens que toute demande de traitement sera décomptée en fonction du traitement mais des majorations pourront être appliquées :
  - Par exemple :
    - une demande d'envoi d'un SMS supérieur à 130 caractères
    - une demande d'envoi d'un SMS supérieur à l'étranger

### Groupement par millier de traitement

Les tarifs indiqués dans l'offre sont indiqués au millier d'unités d'œuvre sachant que tout millier entamé est dû et réputé consommé

### Relevé trimestriel des traitements effectués

Tous les trimestres, un relevé de consommations sera mis à votre disposition. Vous disposez de 8 jours à compter de la mise à disposition de ce relevé pour formuler des observations et/ou réserves quant à son contenu. Passé ce délai, ce relevé vous est opposable.

### Dépassement des volumes traités en cours d'année

Tout dépassement de consommation fera l'objet d'une facturation complémentaire au tarif contractuel. Cette facture devra être payée à réception.

Dans cette situation, le service commercial prendra contact avec vous afin de vous faire bénéficier d'un meilleur tarif si l'accroissement de volume vous permet de disposer d'un tarif plus avantageux.

## Diminution des volumes traités

Chaque début d'année, il sera procédé à une revue des volumes traités pour l'année précédente. Si le volume traité est inférieur au volume prévu contractuellement, il sera procédé à l'émission d'un avoir calculé sur la différence et aboutissant à un montant qui sera écrêter pour ne pas dépasser 20% du cout de traitement annuel prévu.

Le service commercial procédera également à une revue du tarif contractuel en le positionnant dans la tranche tarifaire correspondant au réel consommé.

## Suspension du service

Vous êtes informé que le service peut être suspendu immédiatement et sans préavis dès lors que votre compteur de traitement est négatif et ou dès lors qu'une facture demeure impayée.

De même, en cas de contestation de relevés, ENTROPICS se réserve le droit de suspendre les demandes de traitement jusqu'à que la contestation soit résolue.